

A PARTIR DE 2011-2012 : REGLE DE COMPENSATION ANNUELLE (la compensation se fait hors UEO)

ANNEE N – 1	ANNEE N	OBTENTION DIPLOME	PROGRESSION	ANNEE N + 1
L1				
	Progression de S1 à S2 de droit			
	S1 et S2 obtenus individuellement ou par compensation		AUTORISEE	L2
	Pas de compensation entre S1 et S2		INTERDITE	L1
L2				
	Progression de S3 à S4 de droit			
L1 OBTENUE	S3 et S4 obtenus individuellement ou par compensation	DEUG obtenu automatiquement si les UEO sont validées	AUTORISEE	L3
	Pas de compensation entre S3 et S4		INTERDITE	L2
L3				
	Progression de S5 à S6 de droit			
	S5 et S6 obtenus individuellement ou par compensation	LICENCE OBTENUE SI TOUTES LES UEO SONT VALIDEES	AUTORISEE	MASTER
		Règle générale : LICENCE NON OBTENUE	INTERDITE	L3
L1 ET L2 OBTENUES	Pas de compensation entre S5 et S6	Cas Particulier : OBTENTION DE LA LICENCE PAR DECISION DE JURY: le jury peut décider d'accorder LES CREDITS MANQUANTS sous 3 conditions : 5 semestres sur 6 doivent être obtenus (S5 ou S6 non obtenu) - la moyenne des 6 semestres doit être supérieure à 10 - toutes les UEO doivent être validées)	AUTORISEE SI OBTENTION DE LA LICENCE PAR DECISION DE JURY	MASTER

ANNEE DE TRANSITION 2011-2012

Cas particulier des étudiants inscrits en L2 en 2011-2012 avec 1 semestre de retard

ANNEE N – 1 (2010-2011)	ANNEE N (2011-2012)	OBTENTION DIPLOME	PROGRESSION	ANNEE N + 1 (2012-2013)
	L2			
	Progression de S3 à S4 de droit			
	S3 et S4 obtenus individuellement ou par compensation			
	réinscription pédagogique au semestre manquant de L1- L1 obtenue (semestre manquant validé ou compensation)	DEUG obtenu automatiquement si les UEO sont validées	AUTORISEE	L3
	S3 et S4 obtenus individuellement ou par compensation			
L1 NON OBTENUE – 1 SEMESTRE DE RETARD	réinscription pédagogique au semestre manquant de L1 – L1 non obtenue par compensation – toujours 1 semestre de retard		AUTORISEE A TITRE EXCEPTIONNEL ET TRANSITOIRE POUR LA RENTREE 2012	L3 Attention: en cas d'obtention des S5 et S6, l'obtention du diplôme de Licence est subordonnée à la validation du semestre de retard individuellement ou par compensation
	OU pas de réinscription pédagogique au semestre manquant de L1 – toujours un semestre de retard			
	S3 et S4 non obtenus		INTERDITE	L2
	Quelle que soit le résultat obtenu en L1			

CAS PARTICULIER DU SEMESTRE MORT

Certains étudiants peuvent se trouver dans la situation du « semestre mort »: c'est-à dire ne peuvent pas progresser (année non compensée) et ne peuvent pas non plus suivre les enseignements du semestre non acquis (semestre impair validé - semestre pair non validé – réinscription en semestre impair impossible).

Dans ce cas l'équipe pédagogique peut **EXCEPTIONNELLEMENT** autoriser cet étudiant à s'inscrire à un semestre supérieur **dans la limite de 15 crédits hors UEO**. L'autorisation doit **IMPERATIVEMENT** être jointe au dossier administratif